



**Municipalité de Hampden**

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax. : 819-560-8445

[muni.hampden@hsf.qc.ca](mailto:muni.hampden@hsf.qc.ca)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité du canton de Hampden tenue à l'Hôtel de Ville, mardi le 29 janvier 2019 à 18 h 30.**

**Sont présents :**

- Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**

**Sont absents :**

- Siège # 6. Madame Valérie Prévost**

**Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Bertrand Prévost.**

**Est aussi présente la Directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Madame Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.**

**#1**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Bertrand Prévost ouvre la séance à 18 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 2019-017**

**Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions
  - 3.1 Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec
4. Période de questions
5. Levée de la séance.

Il est proposé par Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit et est adopté.

**Adoptée**

**#3**

**Résolutions**

### #3.1 2019-018 **Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** L'ex-premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en autorisant pas le vote libre de ses députés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

**CONSIDÉRANT QUE** le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir ;

**CONSIDÉRANT QU'EN** date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre Canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple) ;

Il est proposé par Madame Sylvie Caron, et appuyé majoritairement par Madame Lisa Irving, ainsi que par Madame Chantal Langlois. Madame Monique Scholz et Monsieur Pascal Prévost votent contre.

**QUE** la municipalité du canton de Hampden invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au Premier ministre de faire les démarches arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction ;

**QUE** le conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace ;

**QUE** le conseil propose au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

**QUE** le conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la dénomination de leurs propriétaires.

**QU'UNE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC du Haut-Saint-François et à toutes ses municipalités

**Adoptée**

#4

### **Période de questions**

Questions et/ou commentaires : aucun

#5 2019-019 **Levée de séance**

À 19 h Madame Lisa Irving propose la levée de la séance.

---

M. Bertrand Prévost  
Maire

---

Mme Manon Roy  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière,  
par intérim